

Wiltz, le 22 avril 2026

**AVIS**

Conformément à l'article 10 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public par affichage à la maison communale que la demande suivante a été présentée au Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable (Administration de l'environnement), en date du 20 avril 2026 en vue d'obtenir l'autorisation afférente :

Etablissement/Requérant : Le Fonds du Logement  
Objet : augmentation du volume du remblais (1/25/0299)  
Emplacement : section WB de Wiltz

Le Bourgmestre,



La Secrétaire,

